

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET L'ALGÉRIE**

067891/EU XXV. GP
Eingelangt am 04/06/15
Bruxelles, le 4 juin 2015

—
- Le Conseil d'Association

-
UE-AL 3101/15

PROCÈS-VERBAL

de : La huitième session du Conseil d'Association Algérie-UE
en date du : 14 mai 2014
à : Bruxelles

SOMMAIRE

| | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. | Paroles d'ouverture et adoption de l'ordre du jour | 3 |
| 2. | Adoption du projet de procès verbal de la septième session (doc.UE-AL 3101/14); | 3 |
| 3. | Situation en Algérie et dans l'Union européenne | 4 |
| 4. | Relations UE-Algérie, développement et perspectives | 9 |
| 5. | Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun ¹ | 12 |
| 6. | Divers. | 12 |
| | Paroles de cloture | 12 |

°
° °

| | | |
|---------------------|-----------------------------------------------|----|
| <u>Annexe I</u> : | Ordre du jour | 13 |
| <u>Annexe II</u> : | Liste des membres de la délégation européenne | 14 |
| <u>Annexe III</u> : | Liste des membres de la délégation Algérienne | 15 |
| <u>Annexe IV</u> : | Déclaration de l'Union européenne | 16 |
| <u>Annexe V</u> : | Déclaration de l'Algérie | 20 |

= ¹ Point traité dans la partie informelle.

Le mardi 13 mai 2014, s'est tenue à Bruxelles, la huitième session du Conseil d'association UE-Algérie.

Cette session a été présidée par M. Ramtane LAMAMRA, Ministre des Affaires étrangères d'Algérie en tant que Chef de la délégation algérienne. M. Evangelos VENIZELOS¹, Ministre des Affaires étrangères grec, était le Chef de la Délégation de l'UE représentant Mme Catherine ASHTON, Haute Représentante.

La Commission a été représentée par M. Štefan FÜLE, Commissaire européen à l'Elargissement et à la Politique Européenne de Voisinage (PEV), le Service européen d'Action extérieure par M. Hugues MINGARELLI, Managing Director pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la Péninsule arabique, l'Iran et l'Irak et le Secrétariat général du Conseil par M. Luís AMORIM, Chef d'Unité, Unité 2B, Foreign Affairs, Enlargement, Civil Protection".

Paroles d'ouverture

Le Ministre LAMAMRA s'est réjoui de présider à la huitième session du Conseil d'association entre l'UE et l'Algérie et a fait la bienvenue à la Présidence grecque du Conseil, aux représentants des Etats membres qui étaient présents: la Grèce, l'Espagne, la France, le Portugal et la Croatie et au Commissaire FÜLE. Ensuite il a exprimé sa reconnaissance pour l'accueil accordé à la délégation algérienne tout en manifestant son contentement de pouvoir discuter sur le partenariat UE-Algérie dans cette prestigieuse institution. Il a aussi félicité le gouvernement grec, qui assurait la présidence rotative de l'Union Européenne, la Commission, et s'est réjoui d'autres ministres et ambassadeurs présents qui, par leur présence, témoignent l'importance accordée aux relations bilatérales avec l'Algérie et l'attachement à l'évolution du partenariat.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire (cf. doc. UE-AL.3101/14 - Annexe I)

Le Conseil d'association a adopté l'ordre du jour tel que repris au document UE-AL 3101/14 (cf. Annexe I).

Point 2 : Adoption du projet procès-verbal de la septième session du Conseil d'association UE-Algérie (Bruxelles, 6 décembre 2012) (cf. doc. UE-AL 3101/12)

Le Conseil d'association a adopté le procès-verbal de la septième session du Conseil d'association UE-Algérie, tenue à Bruxelles, le 6 décembre 2012, tel que repris au document UE-AL 3101/12.

= ¹ Représenté par le Vice-Ministre des Affaires Étrangères grec M. Dimitris Kourkoulas dans la session plénière.

Point 3 : Situation en Algérie et dans l'Union européenne.

M. LAMAMRA a rappelé que l'Algérie garde d'excellentes relations avec l'Union Européenne dans son ensemble, ainsi qu'avec les États membres individuellement, et a réaffirmé l'importance et l'utilité de l'accord d'association qui a été signé par les deux parties. Concernant la réunion présente, initialement prévue en 2013, elle a lieu dans un cadre politique dense suivant les visites récentes des représentants de haut niveau en Algérie, comme la visite du président Barroso, ce qui a contribué à intensifier les relations bilatérales. Il a aussi rappelé l'événement historique qui a eu lieu le 17 Avril 2014, à l'occasion des élections pluralistes démocratiques en Algérie, auxquelles six candidats ont présenté leurs manifestes politiques. Le président Bouteflika a remporté une large majorité des votes ce qui a démontré que les citoyens algériens soutiennent son programme politique visant à la construction du processus démocratique en Algérie et à la poursuite du développement économique et social au sein d'un Etat fondé sur la primauté du droit, des libertés fondamentales et de la démocratie.

M. LAMAMRA a signalé les efforts faits pour supprimer les barrières tarifaires et en particulier les obstacles tarifaires potentiels avec la Croatie, en vue d'un développement équilibré et harmonieux en concordance avec l'esprit et la lettre de l'accord d'association. Sur le Plan d'Action pour la politique de voisinage révisée, il a transmis son espoir que cela pourrait apporter un nouveau souffle au partenariat et consolider le respect mutuel et la confiance entre les partenaires. Encore une fois l'Algérie a invité des observateurs européens aux élections, ce qui a montré d'un côté l'importance octroyée aux liens entre l'Algérie et l'UE, et d'autre la consolidation du processus démocratique, bien soutenu par les citoyens. Concernant les changements qui ont eu lieu dans les deux régions, ils étaient à son avis très positifs pouvant contribuer à des discussions politiques fructueuses.

Après avoir souhaité la bienvenue au ministre algérien et à sa délégation, M. KOURKOULAS a salué la tenue de ce Conseil d'association comme une occasion exceptionnelle pour exprimer l'ambition et les priorités méditerranéennes de la présidence grecque du Conseil, également partagées avec la future présidence italienne, et confirmées par la présence de membres du Conseil. Il a rappelé la session de dialogue politique qui a eu lieu avant la séance plénière et qu'il a considéré extrêmement constructive. Il a témoigné que, malgré la crise ukrainienne et la crise parmi les voisins de l'Est, la politique de voisinage du Sud et la politique régionale pour la grande région du Sahel et du Sahara était toujours importantes. M. KOURKOULAS a remercié le ministre algérien pour la bref description de la situation en Algérie suite aux élections présidentielles, et a exprimé, au nom de l'UE, le désir de continuer la coopération avec le nouveau gouvernement sous la direction du Premier Ministre Sellal. M. KOURKOULAS a rappelé le processus de réforme annoncé en 2011, la nouvelle loi sur les partis politiques et sur les droits des femmes, qui donnaient des signes positifs même si beaucoup restait encore à faire. Il s'est félicité de la volonté de l'Algérie d'approfondir et d'élargir le processus de réforme en cours qui apportera une contribution essentielle pour la stabilité à long terme. Particulièrement appréciée était la décision des autorités algériennes d'entreprendre une procédure de révision de la constitution facilitant l'ouverture à des changements fondamentaux.

Il a réitéré le soutien de l'UE à l'Algérie en particulier en ce qui concerne l'expertise, l'assistance technique ainsi que le soutien politique et financier pour la mise en œuvre des réformes sur une base progressive. Cependant, comme les réformes politiques ne peuvent pas être consolidées sans accompagnement socio-économique (voir: développement durable inclusif et l'égalité des chances pour tous), il a rappelé l'importance du rôle de la société civile et des mesures spéciales nécessaires pour des groupes particulièrement vulnérables tels que les femmes et les jeunes. Au nom de l'UE, il a réitéré le renforcement de l'engagement vers l'Algérie en matière de consolidation de la démocratie, de prospérité et de stabilité.

Au nom de la présidence hellénique du Conseil, il a remercié le ministre algérien et s'est réjoui de pouvoir le rencontrer prochainement à Athènes pour la réunion ministérielle euro-arabe. Pour permettre aux autres membres du Conseil présents à la réunion d'exprimer l'intérêt particulier qu'ils portent aux relations entre l'Union européenne et l'Algérie, M. Kourkoulas a rendu d'abord la parole au représentant espagnol.

M. MÉNDEZ DE VIGO, Secrétaire d'Etat aux affaires européennes de l'Espagne a salué les délégations et confirmé que la politique et l'ambition de la Méditerranée était une priorité commune aussi pour l'Espagne. Il a souhaité la bienvenue au nouveau gouvernement algérien, avec lequel il attendait une collaboration très proche et a invoqué la sortie de la crise traversée par l'Europe, mentionnant la baisse du taux de chômage, ce qui faisait du moment une bonne opportunité pour relancer les relations entre les deux parties. Le Plan d'Action et ses sujets clés étaient considérés très utiles et méritoires d'un gros effort. Sur le rôle important que l'Algérie joue au Maghreb et dans l'ensemble de l'Afrique du Nord et le Sahel, il a assuré l'importance que l'UE et l'Espagne accordent au fait d'avoir un partenaire fiable et qui apporte de la stabilité à la région. Il a rappelé que l'Espagne a eu une expérience très positive de travail conjoint avec l'Algérie et a encouragé les autres pays à se concentrer sur ce pays pour s'assurer d'une meilleure interconnexion et pour diversifier ainsi les sources d'énergie.

M. KOURKOULAS a ensuite donné la parole au Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes de la France, M. DÉsir. Le représentant français a souligné la grande importance attachée par la France aux relations avec l'Algérie et a salué également l'accent renouvelé sur le Plan d'Action pour l'Algérie qui visait à mettre pleinement en œuvre l'accord d'association signé en 2005. Il a aussi souligné l'importance attachée à la mise en œuvre de la politique de voisinage qui permettrait d'aller plus loin, en particulier avec les pays de la rive sud de la Méditerranée dans de nombreux domaines d'importance stratégique, comme la politique énergétique et le commerce, avec la participation future de l'Algérie à l'OMC et la mise en place des règles pour les investissements étrangers. Il a invoqué les défis communs pour les jeunes dans tous les pays, à la fois en Algérie et en Europe: le chômage, le besoin de formation et le désir de vraiment bénéficier d'un monde plus ouvert, et a manifesté son espoir que ce Conseil d'association puisse conduire à des programmes concrets et à de nouvelles perspectives. Il a parlé du rôle majeur et décisif joué par l'Algérie dans le processus euro-méditerranéen, dans le processus 5 + 5 et dans les relations avec l'ensemble du continent africain où les problèmes de sécurité, de stabilité et de migration représentent des défis majeurs à résoudre avec une indispensable participation et coopération de l'Algérie.

Ensuite, la parole a été donnée au Secrétaire d'Etat du Portugal, M. MAÇÃES, qui a affirmé l'importance stratégique de l'Algérie pour le Portugal illustrée par le fait que presque chaque semaine un ministre portugais se trouve en Algérie. Au nom du Portugal, il a manifesté le désir d'ouvrir l'Europe au sud à la fois dans le domaine de l'énergie et de la politique commerciale car il s'agit de priorités communes.

M. KOURKOULAS a suggéré d'échanger les notes concernant le point sur la situation dans l'Union Européenne pour permettre plus de temps pour les questions sur l'énergie, l'immigration et la coopération financière, ce qui a été accepté par la partie algérienne.

Le Ministre LAMAMRA a voulu répondre aux amis et représentants des Etats membres présents: Espagne, France, Portugal et aussi la Croatie. Il a affirmé sa satisfaction sur la qualité et la profondeur de relations bilatérales témoignées par plusieurs réunions et par des échanges de vues fréquents. Il s'est félicité en particulier de la facilité des connexions aériennes récentes entre le Portugal et l'Algérie et a annoncé sa présence à la prochaine réunion "5 + 5" à Lisbonne. À l'égard de la France, il a affirmé que l'Algérie a des relations très spéciales et profondes, enrichies par de plusieurs visites et a pris l'opportunité pour inviter le Ministre à Alger, à sa meilleure convenance. S'agissant de l'Espagne, il a mentionné le traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, et a invoqué le sommet prévu pour la fin de l'année à Madrid, pour faire le bilan de ce qui avait été réalisé et éventuellement l'ouverture de nouvelles dimensions pour la coopération entre les deux pays. Concernant la Croatie, il a souligné les bonnes relations, amicales et chaleureuses qu'il espérait voir davantage développées.

Sur les développements en Algérie, spécifiquement sur les réformes politiques qui ont été annoncées dans le programme du président Bouteflika, la question centrale était la révision de la constitution qui constituerait la base de la majorité des réformes politiques. L'avant-projet initial de la constitution était établi par un groupe d'experts indépendants qui avaient travaillé tout au long de 2013, pour permettre sa présentation à tous les partis politiques, les associations et autres intervenants de la société en mai 2014, pour donner ensuite place aux consultations approfondies entre eux et les représentants du président de la République en juin 2014. L'objectif de ce processus était de construire une consultation véritablement nationale et ample pour aboutir à une révision consensuelle de la Constitution formalisée par les deux chambres législatives. Il a expliqué que le président Bouteflika souhaitait veiller à que cette révision de la Constitution permette à l'Algérie d'avoir une loi fondamentale ouverte, démocratique, visant à la consolidation des droits de l'homme, à la séparation des pouvoirs entre les institutions de la république et à la pleine protection des libertés fondamentales ce qui permettrait de consolider l'état de droit, la position et le rôle des femmes dans la société et le rôle important de la société civile à tous les niveaux.

M. LAMAMRA a souligné que le gouvernement du Premier ministre Sellal avait sept femmes comme chefs de départements ministériels, ce qui était vraiment sans précédent en Algérie et dans l'ensemble du monde arabe. Ce gouvernement souhaitait s'attaquer aux vrais problèmes et était désireux d'établir un partenariat avec tous les acteurs pour la poursuite du développement du pays.

En même temps du processus de révision de la Constitution, un nouveau plan quinquennal pour 2015-2019 serait présenté au parlement afin de consolider et d'améliorer les perspectives de croissance. Le plan précédent avait permis à l'Algérie d'avoir une croissance moyenne de 4% mais la croissance moyenne attendue pour 2015-2019 serait en moyenne de 7% par an. Il s'est montré ravi du fait que l'Algérie avait réduit sa dépendance agricole et avait amélioré son autosuffisance au niveau des fruits et légumes, même si, pour d'autres produits stratégiques son pays restait encore dépendant de sources extérieures. Concernant le logement des citoyens, dans la période précédente près de 1 million de nouvelles maisons avaient été fournies, 1 300 écoles construites, 2500 nouveaux places pour l'éducation universitaire avaient été créés, 20 hôpitaux et 20 polycliniques avaient été construites, ainsi que 100 centres culturels et 300 centres sportifs. Il a également souligné les progrès réalisés en termes de raccordement des ménages à l'électricité, mettant un accent sur le fait que l'Algérie possédait 97% de taux d'électrification, et la connexion de 200 000 ménages au gaz naturel. Sur l'emploi, il a souligné qu'au cours de 5 dernières années le progrès notable de l'agriculture avait permis la création de 2 millions et demi d'emplois. En plus, il a illustré que l'Algérie était sur la bonne voie, voyant les 2 centaines de milliards de dollars nets d'actifs extérieurs en 2013 et la dette extérieure publique qui représentait seulement 0,80% du PIB. Concernant encore le nouveau programme gouvernemental, il a mentionné la révision de la division territoriale qui commencerait en 2014 par le sud avec la région haute du plateau, suivi en 2015 par les régions du nord. Dans le cadre du programme de gouvernance, apart la Constitution qui serait clé, il a aussi souligné l'effort à faire pour moderniser les services publics, décentraliser l'administration en renforçant les pouvoirs municipaux locaux et en consolidant les finances locales. En termes économiques, l'objectif affirmé était de consolider et améliorer le taux de croissance, arrêter la dépendance, et promouvoir le développement de l'investissement externe dans l'industrie. Au même titre, en ce qui concerne le développement des services, y compris le tourisme, l'Algérie s'attendait au soutien des pays européens.

Concernant l'énergie, il a affirmé la volonté de l'Algérie de réduire sa dépendance aux hydrocarbures et son espoir de développement des possibilités d'exportation dans d'autres domaines, assurant que son pays irait poursuivre ses investissements et son effort sur le développement de la sécurité énergétique interne et externe, y compris pour l'Europe, en premier place. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité de préserver l'environnement, voyant dans ce domaine une opportunité de plus pour renforcer le partenariat UE-Algérie en rappelant l'initiative conjointe avec l'Espagne, dans la région de la Méditerranée occidentale, sur l'eau, un secteur très important et considéré également stratégique dans les relations avec l'Europe.

À propos des défis communs, il a souligné le problème de l'emploi spécialement pour les jeunes, ce qui a fait que dans la restructuration des responsabilités ministérielles, un ministère distinct pour les jeunes a été créé pour la première fois ayant des responsabilités transversales pour vraiment prendre soin des problèmes de la jeunesse, de leurs aspirations, de leur besoin d'emploi et de leur désir de participer pleinement à la vie politique à tous les niveaux.

Le commissaire FÜLE a réaffirmé la volonté de l'UE de soutenir l'Algérie pendant les réformes constitutionnelles annoncées qui seront la pierre angulaire du processus de réforme et a rappelé la possibilité d'utiliser l'expertise de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, déjà fait par d'autres pays d'Afrique du Nord, notamment la Tunisie et la Libye. Il a évoqué la mission d'experts électoraux de l'UE envoyée en Algérie au cours des élections récentes dont le mandat était limité à l'analyse technique et à l'évaluation juridique. Après le rapport final de la mission, l'UE a tenu à réaffirmer sa volonté de travailler avec les autorités algériennes sur le suivi des recommandations, y compris celles adoptées par la mission d'observation électorale (MOE) en mai 2012. Le commissaire s'est félicité de l'augmentation de la collaboration de l'Algérie avec les procédures spéciales pour les droits de l'Homme de l'ONU et son engagement dans les instances internationales. Il a appelé l'Algérie à suivre les recommandations et les engagements pris en vertu de l'examen périodique universel et dans ce contexte il a souligné le respect de la liberté de réunion. A cet égard, sur la mise en œuvre de la loi des associations en 2012 et sur laquelle le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la liberté d'association a noté que la loi "plaçait des limites plus rigoureuses sur la portée des activités des associations ou leur accès au financement", le Commissaire a confirmé ses préoccupations. Il a aussi déploré l'existence de rapports de ONGs internationales auxquelles des visas d'entrée pour l'Algérie ont été refusés. M. FÜLE a souligné que l'Union Européenne était engagée dans la promotion et la défense de la liberté de religion ou de conviction, partout et pour tous et dans ce sens il a plaidé en faveur du libre exercice de toutes les religions en Algérie et de la levée des charges administratives énoncées dans les lois algériennes. Il a exprimé sa satisfaction pour le rôle accru des femmes dans la vie publique et politique, notamment avec l'inclusion de sept nouveaux ministres dans le nouveau gouvernement et, parlant de la société civile, il a souligné que l'UE considérait que l'autonomisation et l'engagement des membres de la société civile apportait des avantages pour toute la population. L'Algérie ferait un investissement dans l'avenir si elle élargissait le dialogue à tous les secteurs, publics et privés, pour accompagner le processus de réformes. Il a affirmé que l'UE soutiendrait ce dialogue et a encouragé l'Algérie à profiter de l'expertise que l'Union et ses États membres pourraient offrir en cette matière.

Le Ministre LAMAMRA a remercié le commissaire et lamenté, en raison des contraintes de temps, l'impossibilité de répliquer sur tous les points. Il a réaffirmé que la coopération basée sur la confiance mutuelle rendrait le partenariat déjà réussi encore meilleur à l'avenir. Il s'est exprimé en faveur de l'ouverture et du travail constructif. Concernant la liberté religieuse, il a clarifié que toutes les religions étaient pratiquées en Algérie suivant le principe de l'ouverture religieuse consacrée dans la Constitution, mentionnant notamment la basilique catholique Saint Augustin qui avait célébré son centième anniversaire et l'existence d'une petite communauté juive.

Point 4 : Relations UE-Algérie, développement et perspectives.

Sur ce point, le commissaire FÜLE a salué les efforts renouvelés pour accélérer les travaux vers l'adoption d'un Plan d' Action de la Politique Européenne de Voisinage. La nouvelle proposition de l'Union Européenne avait déjà été transmise à la partie algérienne suite à la dernière ronde de consultations tenue en mars 2014 et, de ce fait, un nouveau cycle de négociations était attendu. Pour le succès de ce document conjoint, qui comprend des engagements ambitieux sur toutes les questions de la coopération UE-Algérie, il a souligné l'importance de deux éléments en particulier: le bon fonctionnement du dialogue politique, l'usage judicieux de la coopération financière et technique. Sur la première question, il s'est montré prêt à écouter et à travailler avec l'Algérie pour approfondir le dialogue et mettre à niveau les sous-comités tandis que,, l'année 2014 avait marqué le début d'un nouveau cycle de coopération financière. Dans ce contexte, l'UE s'était montrée prête à accompagner l'Algérie dans la lutte contre les défis identifiés conjointement et les services concernés s'étaient déjà mis d'accord sur les secteurs prioritaires pour la programmation de la coopération financière future. Sur la question de la magistrature, il a remarqué que l'Algérie avait fait un effort important au cours des dernières années pour l'amélioration de son système judiciaire et a mentionné notamment la récente loi sur le statut des avocats. Pourtant, des problèmes liés à l'accès limité à la justice, à l'indépendance du pouvoir judiciaire et au fonctionnement difficile des tribunaux et les retards de la justice à tous les niveaux continuaient à rendre difficile pour le citoyen de faire confiance au système. Dans ce cadre, il a annoncé la préparation d'un nouveau programme de coopération qui, entre autres, mettrait l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des tribunaux et les méthodes alternatifs de règlement des litiges (extrajudiciaires), qui était en ligne avec les priorités identifiées conjointement dans le document stratégique de coopération future dont il attendait le soutien au plus haut niveau au sein du Ministère de la Justice. M. FÜLE a également invité l'Algérie à soutenir les initiatives visant à renforcer la coopération judiciaire en matière civile, en particulier en ce qui concerne les États membres de l'UE, ainsi que dans le cadre des organismes internationaux, tels que la Conférence de La Haye.

Avec l'objectif d'accompagner la volonté politique actuelle d'ouverture et de professionnalisation du secteur des médias, le Commissaire a également annoncé la préparation d'un nouveau programme de coopération innovatrice pour le soutien aux médias, à être approuvé en 2014 et qui viserait à renforcer les liens entre les médias et le citoyen.

Commerce:

M. FULE a encouragé l'Algérie à développer un engagement plus fort et plus étroite avec l'UE et l'a invité à prendre en compte les offres contenues dans la nouvelle Politique Européenne de Voisinage (poursuite de la libéralisation du commerce, facilitation du commerce pour les produits industriels), car une relation commerciale bilatérale renforcée contribuerait sensiblement au processus de réforme et à son succès. Il a affirmé que l'UE était déterminée à faire le mieux possible pour que la négociation du Plan d'Action aboutisse à un résultat réaliste, mais ambitieux, vu que l'UE était désireuse d'étendre et de diversifier les échanges commerciaux et les investissements bilatéraux avec l'Algérie, de soutenir son objectif d'adhésion à l'OMC souhaitant également sa plus grande intégration avec d'autres partenaires régionaux.

Néanmoins, tout cela impliquerait une action par l'Algérie pour répondre aux problèmes clés du commerce et de l'investissement. Concernant l'adhésion de la Croatie à l'UE, il a annoncé que l'Algérie pourrait entamer des discussions pour avoir des compensations pour pertes commerciales bilatérales, sur la base de l'article 21 de l'accord d'association, et il s'est félicité de la confirmation récente de l'Algérie sur le maintien du traitement préférentiel accordé aux importations d'origine croate.

Energie:

Le Commissaire a fait référence au Protocole d'Accord sur l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Algérie signé le 7 Juillet 2013, par le président Barroso et le Premier ministre Sellal. Afin de mettre en œuvre et développer ce protocole, il a annoncé que l'UE proposerait la création d'un mécanisme de coordination et de suivi à travers l'organisation d'une journée de haut niveau nommée "Dialogue sur l'énergie" une fois par an, alternativement à Alger et à Bruxelles, et a demandé l'avis de l'Algérie sur cette proposition. Concernant le gaz naturel, il était considéré comme un atout stratégique pour les deux parties vu que l'Algérie était l'un des principaux fournisseurs de l'UE, tandis que l'UE était sûrement le premier client de l'Algérie. La coopération dans ce secteur entraînerait des discussions sur les moyens de le développer davantage permettant ainsi à l'Algérie de contribuer vers la garantie des exigences de gaz de l'UE. Un autre secteur de grande potentiel dans les relations bilatérales était celui de l'énergie renouvelable. Le Commissaire s'est félicité pour l'adoption d'un "Programme sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique" ambitieux qui visait à accroître les ressources énergétiques solaires et éoliennes jusqu'à 40% du total l'électricité utilisée en 2030 en Algérie. Il a également démontré l'intérêt de l'UE sur le renforcement de la coopération régionale dans ce domaine et a rappelé que l'UE soutient le développement de la «Déclaration d'Alger» de 2010 et attend une nouvelle réunion ministérielle des ministres de l'énergie du Maghreb avec l'UE.

Participation aux programmes de l'UE:

Sur la participation de l'Algérie dans les programmes de l'UE, il a remercié l'Algérie pour la réussite des négociations du Protocole de l'Accord-cadre sur la participation de l'Algérie aux programmes communautaires dont la procédure de signature serait terminée après l'été. Ce protocole va permettre à l'Algérie de participer à tous les programmes de l'UE ouverts aux pays de la PEV et, dans ce sens, il a invité l'Algérie à sélectionner une liste de programmes 2014-2020 qui pourraient être de son intérêt. Au même titre, sur la base du projet-pilote élaboré par l'UE sur les mesures préparatoires à la participation des pays de la PEV dans les agences sélectionnées, il a encouragé davantage la participation de l'Algérie dans les projets menés par: le Centre européen de prévention et contrôle des maladies, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, l'Agence européenne de sécurité alimentaire, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Migration:

Sur ce dernier point, M. FÛLE a ajouté qu'il y a encore de la place pour améliorer la coopération bilatérale déjà positive à propos de la migration et de la mobilité en tenant compte des objectifs communs. A cet égard, il a proposé, au nom de l'UE, l'engagement dans un dialogue sur la Migration, la Mobilité et la Sécurité y compris la mobilité des personnes, la lutte contre la traite humaine et la gestion de frontières, entre autres. Pour la mise en place de ce dialogue, il a fait référence au besoin d'entamer des discussions préliminaires, qui pourraient finalement conduire à une coopération renforcée, où les exigences spécifiques de l'Algérie pourraient être dûment prises en compte.

En réponse au Commissaire, M. LAMAMRA a déclaré que l'Algérie est sensible à la dignité et à la valeur de la personne humaine et a rappelé la dimension humaine des relations bilatérales car des millions d'Algériens ou leurs descendants sont actuellement résidents dans les pays de l'UE. Il a affirmé l'existence d'accords bilatéraux avec ces pays et l'engagement dans un dialogue. À l'égard des questions liées à la migration, il s'est exprimé contre une division du sujet en deux parties distinctes parce que le respect de la dignité humaine et la valeur de l'être humain ne peuvent pas être séparés. Il a rappelé les prochaines élections en Europe et s'est montré préoccupé vu les fortes tendances xénophobes, des phénomènes très dangereux pour les sociétés européennes et aussi pour le partenariat et même pour le progrès remarquable que l'humanité a fait concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il a souligné l'attachement au principe de la valeur humaine et a affirmé son admiration envers les positions courageuses qui ont été adoptées par de nombreux dirigeants européens qui sont aussi bien appréciés par l'opinion publique algérienne.

Le Ministre LAMAMRA a passé la parole à M. MOKRANI, Directeur de la Coopération avec l'UE et les Institutions européennes a parlé sur la coopération entre l'Algérie et l'UE qui a, depuis 2009, un bilan vraiment positif, du point de vue quantitatif et qualitatif et qui a permis d'influencer positivement l'administration algérienne. Concernant la période entre 2014 et 2017, il a souligné les trois piliers principaux du programme de réformes: la gouvernance visant à la démocratie participative où l'Algérie était très ouverte pour travailler avec l'UE; la diversification de l'économie pour apporter un souffle nouveau au tissu industriel algérien, avec la réduction des barrières tarifaires pour aider les secteurs nouveaux et d'autres secteurs importants comme l'industrie textile et l'industrie automobile qui vont bénéficier des changements dans les systèmes tarifaires; et aussi, l'éducation et la formation professionnelle qui sont considérés très importantes (un plan de cinq ans a été développé avec le soutien de l'UE afin de former les citoyens pour qu'ils puissent relever les défis des nouvelles technologies). Sur les deux grandes réformes du système de justice il a énoncé deux programmes déjà clôturés et un troisième en préparation pour améliorer l'accès des citoyens au système de justice. M. MOKRANI a affirmé que l'Algérie a hâte de faire partie de SPRING (Support for Partnership, Reforms and Inclusive Growth).. Il s'est réjoui du soutien de l'UE concernant l'ouverture des médias et a déclaré l'intérêt de son pays pour le renforcement des capacités dans l'agriculture et l'industrie alimentaire. Sur l'énergie, il s'est manifesté heureux du protocole conclu sur l'accord stratégique pour une coopération renforcée scientifique et technique. Pour aller au rencontre de l'outil ALENA, il a informé que l'Algérie devrait apporter des modifications au système de tarification au cours des cinq prochaines années afin de commencer lentement l'ouverture des marchés pour consolider d'abord sa politique commerciale.

Point 5 : Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun.

Les questions régionales et internationales ont été évoquées dans un cadre restreint lors d'un petit déjeuner de travail, le 13 mai 2014.

Point 6 : Divers

Aucun point n'a été soulevé.

Paroles de clôture

Le ministre LAMAMRA a remercié l'assemblée et a confirmé la poursuite du dialogue de son pays avec l'EU et ses Etats membres.

Le Commissaire FÜLE a invoqué les questions soulevées pendant la session restreinte, notamment l'énergie et le partenariat pour la mobilité, pour rappeler que la Commission s'attendait à une réponse de la part de l'Algérie en ce qui concerne deux initiatives spécifiques dans ces domaines.

M. KOURKOULAS a rassuré le ministre algérien que la lutte contre le racisme, le fascisme et la xénophobie était un élément essentiel de la communauté de valeurs représentée par l'UE et a souhaité le meilleur à l'Algérie et aux relations bilatérales UE-Algérie.

Annexe I

**ASSOCIATION
ENTRE
L'UNION EUROPÉENNE
ET L'ALGÉRIE**

- Le Conseil d'Association -

Bruxelles, le 13 mai 2014

UE-AL 3102/14

ORDRE DU JOUR

Réunion : La huitième session du Conseil d'association UE-Algérie

Date : le 13 mai 2014

à : Bruxelles

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du compte rendu de la septième session du Conseil d'association UE-Algérie (Bruxelles, 2012).
3. Situation en Algérie et dans l'Union européenne.
4. Relations UE-Algérie, développement et perspectives.
5. Dialogue politique sur des sujets d'intérêt commun¹.
6. Divers.

= ¹ Point traité dans la partie informelle.

HUITIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ALGERIE

(Mardi 13 mai 2014, Bruxelles)

DELEGATION UNION EUROPEENNE

| PAYS/INSTITUTIONS | NOMS |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Grèce | 1. Evangelos VENIZELOS , MFA*, 2. Dimitris KOURKOULAS , DFM*, 3. Ambassadeur Theodoros N. Sotiropoulos, Permanent Representative to the EU* 4. Ambassadeur Dimitrios Paraskevopoulos, Director General for Political Affairs, MFA 5. Ambassador Alexandra Papadopoulou, Director General for EU Affairs, MFA 6. Evangelos Sekeris, First Counsellor, Head of FM Cabinet, MFA 7. Kostis Koutras, First Counsellor, Spokesman, MFA 8. Alexandros Vidouris, First Counsellor, Coreper II Spokesman, Perm. Rep 9. Panagiotis Giotopoulos, First Counsellor, MaMa delegate, Perm. Rep. |
| Secrétariat général | M. Luís AMORIM , Chef d'Unité, Unité 2B, Foreign Affairs, Enlargement, Civil Protection* |
| Commission | M. Štefan FÜLE , Membre de la Commission européenne chargé de l'Elargissement et de la Politique européenne de Voisinage; * M. Bernard BRUNET , Membre du Cabinet de M. Štefan FÜLE; * |
| Service européen d'Action extérieure | M. Hugues MINGARELLI , Managing Director pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, la Péninsule arabe, l'Iran et l'Irak; * M. Bernard SAVAGE , Chef de Division, Division "Maghreb"; M. Marek Skolil , Chef de la Délégation de l'UE en Algérie; * M. Luis Miguel Bueno , Responsable géographiques pour l'Algérie* |

* participants au Dialogue Politique (partie informelle de la réunion)

HUITIEME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ALGERIE

(Mardi 13 mai 2014, Bruxelles)

Délégation de l'Algérie

- M. **Ramtane LAMAMRA**, Ministre des Affaires Etrangères (Chef de délégation):
- M. **Amar BELANI**, Ambassadeur d'Algérie au Royaume de Belgique
- M. **Noureddine BARDAD-DAIDJ**, Directeur Général Europe, Ministère des Affaires Etrangères (Chef de délégation)
- M. **Ali MOKRANI**, Directeur de la Coopération avec l'Union Européenne et les Institutions Européennes, Ministère des Affaires Etrangères
- M. **Hamza Yahia CHERIF**, Chargé d'études et de synthèse auprès du Ministre des Affaires étrangères
- M. **Mourad ISAAD**, Sous-directeur du partenariat avec l'Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères
- M. **Mohamed Sofiane BERRAH**, Conseiller, Ambassade d'Algérie
- M. **Ammar HADJAR**, Chef de bureau, Ministère des Affaires Etrangères
- M. **Toufik RATA**, Attaché des Affaires Etrangères, Ambassade d'Algérie

**HUITIEME SESSION DU
CONSEIL D'ASSOCIATION UE UE-ALGÉRIE
(Mardi 13 mai 2014, Bruxelles)**

Déclaration de l'Union européenne

Relations politiques

1. L'Union européenne (UE) se félicite de la **tenue de la huitième session du Conseil d'Association Algérie-UE** durant laquelle l'UE et l'Algérie ont confirmé leur volonté de développer une relation bilatérale fondée sur le respect réciproque, le dialogue et la coopération. L'Algérie constitue un partenaire important de l'UE, y compris dans le cadre de politique de voisinage. L'UE réitère sa volonté de développer la coopération avec l'Algérie autour d'objectifs communs et d'intensifier et approfondir le dialogue politique à haut niveau sur les questions d'intérêt mutuelle.

2. Dans le cadre de la Politique Européenne du Voisinage (PEV), l'UE est convaincue que **l'Accord d'Association** demeure le cadre le plus pertinent pour le développement des relations entre les deux parties, et ce dans tous les domaines. Le potentiel de l'Accord d'Association doit être encore pleinement exploité, notamment par l'adoption d'un Plan d'Action, tout en respectant l'ensemble des dispositions de l'Accord d'Association.

3. L'UE salue la tenue du **Comité d'Association** et des discussions sur le projet de Plan d'Action qui ont lieu les 18 et 19 mars derniers à Bruxelles, et exprime sa disponibilité à avancer dans les négociations visant une adoption du **Plan d'Action** dans les plus brefs délais. A cet égard, l'UE souligne la nécessité d'assurer la consultation de la société civile et du secteur privé, afin de garantir un processus inclusif.

4. À la suite des **élections présidentielles** en Algérie du 17 avril 2014, l'UE encourage vivement le président, le gouvernement et le Parlement à avancer dans le processus de réformes politiques, économiques et sociales, afin de répondre aux demandes du peuple algérien, notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, le respect des droits fondamentaux et des libertés civiles ainsi que le développement d'une économie plus diversifiée, plus efficiente et créatrice d'emplois pour tous les algériens. L'UE salue la volonté annoncée de reformer la Constitution et exprime sa disponibilité à soutenir le processus des réformes démocratiques.

L'UE réitère son souhait d'entamer un dialogue avec les autorités algériennes au sujet des recommandations formulées tant par la mission d'observation électorale déployée lors des élections législatives de mai 2012, que par la mission d'expertise électorale envoyée dans le cadre des élections présidentielles du 17 avril 2014.

5. L'UE considère qu'une participation renforcée de l'ensemble de la **société civile** à la vie publique est une composante essentielle de la démocratie, y compris des échéances électorales. Dans ce cadre, l'UE souligne l'importance que les représentants de l'ensemble de la société civile algérienne soient pleinement et activement associés au processus de réformes.

6. L'élection de l'Algérie au Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies doit encourager l'Algérie à renforcer le respect des **droits fondamentaux et des libertés civiles**, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression et d'opinion. L'UE encourage l'Algérie à mettre en place les instruments et les mécanismes de promotion des Droits de l'homme, en ligne avec les conventions internationales, avec une attention particulière pour les droits de femmes. L'UE réitère sa disponibilité à travailler avec les autorités algériennes dans ce domaine.

Relations économiques, commerciales et sectorielles

7. **Sur les questions commerciales**, L'UE, en tant que premier partenaire commercial de l'Algérie, voudrait approfondir ses liens commerciaux avec elle et soutenir le processus d'intégration régionale. L'UE souhaite que les discussions sur le Plan d'Action permettent d'imprimer un nouvel élan à la relation commerciale bilatérale en convenant de nouveaux objectifs pragmatiques de moyen et long terme.

8. Dans un souci d'attirer des nouveaux investisseurs et de diversifier l'économie, l'UE estime qu'il est nécessaire d'améliorer le **climat des affaires** et tout particulièrement en matière de conditions applicables aux investissements directs européens. Dans ce sens, l'UE encourage l'Algérie à participer à la mise en œuvre du programme de travail 2014-2015 sur la coopération industrielle et à participer à la normalisation européenne. De même, l'UE invite l'Algérie à assouplir la règle des 49% requise pour tous les investissements directs étrangers afin de faciliter les discussions bilatérales dans le cadre de l'accession de l'Algérie à l'OMC, soutenue par l'UE.

Sur le plan régional, l'UE encourage l'Algérie à ratifier dès que possible la convention régionale sur les **règles d'origine** préférentielle pan euro-méditerranéennes (PEM). Une ratification rapide de cette convention permettra en effet à l'Algérie de bénéficier pleinement et dès le premier jour des règles d'origine révisées en cours de négociation.

9. Dans la continuité de la Conférence Ministérielle transport de l'UpM de novembre 2013, l'UE se félicite de l'engagement de l'Algérie dans la coopération transport Euro-Méditerranéenne et encourage l'Algérie à développer un Plan National dans le domaine du **transport maritime**. L'UE invite l'Algérie à apporter une solution rapide et positive à la question des comptes d'escales des opérateurs maritimes européens.

10. Concernant **l'environnement**, l'UE encourage l'Algérie à renforcer la coopération dans le cadre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et dans les mises en œuvre de ses protocoles. En adoptant une déclaration commune, les pays partenaires auront l'opportunité de renouveler leurs engagements face aux défis environnementaux communs et leur appui à l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée.

11. L'Algérie et l'UE ont vocation à opérer conjointement pour rendre le **secteur de l'énergie** de plus en plus sûr, soutenable, compétitif, intégré et ouvert et partagent la volonté de développer la coopération énergétique dans tous les domaines d'intérêt commun, en vue de concrétiser leur interdépendance mutuellement bénéfique et de contribuer à la diversification économique. L'UE se félicite de la signature à Alger au juillet 2013 du "Mémorandum d'Entente sur l'établissement d'un partenariat stratégique" entre le Président de la Commission européenne et le Premier Ministre algérien. L'UE souhaiterait établir rapidement une instance de coordination pour mettre en œuvre le Mémorandum en forme de réunion annuelle de "dialogue énergétique".

12. Concernant la **coopération en matière de migration**, l'UE réitère sa volonté d'engager un dialogue dans le cadre de l'approche globale sur la migration et la mobilité. A cet égard, l'UE rappelle l'importance de renforcer la coopération avec l'Algérie en matière de mobilité et de gestion des flux migratoires, y compris la lutte contre la migration clandestine ainsi que la réadmission. A l'instar de la coopération existante avec certains Etats-membres, l'Union insiste sur la pertinence des structures existantes de l'Accord d'Association pour approfondir le dialogue actuel, dans la perspective de développer à moyen et long terme une coopération approfondie.

13. En ce qui concerne le **changement climatique**, l'UE encourage l'Algérie à finaliser et mettre en œuvre le Plan National du Climat et de préparer sa "contribution" d'atténuation au nouvel accord sur le climat, applicable à tous. L'UE invite l'Algérie à accroître ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2020 et après, afin de contribuer aux efforts globaux pour maintenir l'augmentation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 ° C par rapport aux niveaux préindustriels. L'UE réitère son soutien à l'Algérie dans ce domaine et l'invite à explorer toutes les possibilités de coopération internationales.

14. L'UE se félicite du renforcement du **dialogue et de la coopération sur la sécurité et les questions régionales** depuis 2013 dans le cadre du dialogue politique bilatéral et de plusieurs visites du représentant spécial de l'UE pour le Sahel et le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme. L'UE réitère sa disponibilité et son intérêt d'établir un partenariat et une coopération approfondie dans ce domaine sur base d'un mémorandum d'entente à négocier.

15. L'UE se félicite du progrès dans la **coopération technique et financière** et dans la promotion de la cohésion sociale. L'engagement continu de l'UE à accompagner l'Algérie dans le processus de réformes est symbolisé par la récente signature de nouveaux programmes dans les domaines de la gouvernance, de l'environnement, de la pêche et de l'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Concernant notre coopération future, les priorités identifiées conjointement concernent la réforme de la justice et le renforcement de la participation citoyenne, le marché du travail et l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes et la diversification de l'économie. L'UE se félicite aussi de la participation active de l'Algérie dans les programmes euro-méditerranéens.

16. L'UE se félicite de la signature par les deux parties en mars 2012 d'un Accord sur la Coopération **scientifique et technologique** et de la tenue en 2014 de son premier comité paritaire. L'UE invite l'Algérie à participer davantage aux programmes européens dans ce domaine, notamment dans le cadre de l'Horizon 2020.

Contexte régional

17. En ligne avec la Communication Conjointe du 19 décembre 2012, l'UE considère que **l'intégration régionale au Maghreb** est essentielle pour la croissance économique, la cohésion sociale, ainsi que pour la stabilité et sécurité régionale. L'UE note avec satisfaction l'engagement de l'Algérie dans les fora régionaux, notamment le **dialogue 5 + 5**, **l'Union du Maghreb Arabe (UMA)** et **l'Union pour la Méditerranée (UpM)**, en synergie étroite avec la Politique européenne de Voisinage. Elle se félicite de la participation active de l'Algérie dans des initiatives concrètes dans ces enceintes, comme la Stratégie de l'Eau pour la Méditerranée occidentale. L'UE réitère son soutien aux partenaires du Sud afin de créer une zone de prospérité, sécurité et démocratie dans la Méditerranée.

18. L'UE réaffirme son attachement au règlement du **conflit du Sahara occidental** et dans ce sens, soutient les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies et de son Envoyé Personnel en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en conformité avec les résolutions pertinentes du CSNU, y compris CSNU 2152 (2014). L'UE est confiante dans le soutien que l'Algérie pourra apporter dans cette perspective.

19. En ce qui concerne **la situation au Sahel**, l'UE demeure préoccupée par la gravité de la crise de développement et de sécurité et par les risques que cette dernière fait peser sur la stabilité internationale. L'UE réitère en particulier son soutien aux mécanismes de coordination régionale et internationale existants dans le domaine de la sécurité et du contrôle des frontières, y compris dans le cadre du Processus de Nouakchott facilité par l'Union Africaine. L'UE demeure déterminée à intensifier la mise en œuvre de sa Stratégie pour la Sécurité et le Développement dans le Sahel et à renforcer son dialogue politique avec l'Algérie sur les aspects de prévention des conflits, de stabilisation et de sécurité dans cette région.

Huitième session du Conseil d'association

Algérie – Union européenne

(Mardi 13 mai 2014, Bruxelles)

Déclaration de l'Algérie

1. L'Algérie se félicite de la tenue de cette huitième session du Conseil d'Association avec l'Union européenne qui vient attester, une nouvelle fois, de la volonté des deux parties de renforcer davantage leurs relations de coopération et de partenariat et de leur engagement irréversible en faveur d'un plus grand rapprochement et d'une prise en charge solidaire de leurs attentes et intérêts.
2. Elle rappelle, à cet égard, l'importance qu'elle attache à la régularité de la tenue des sessions dudit Conseil afin d'assurer un suivi et une évaluation adéquats de l'évolution des relations bilatérales dans tous les domaines.
3. L'Algérie tient, par ailleurs, à saluer l'élargissement de l'UE à un pays ami de l'Algérie, la Croatie, consolidant ainsi l'œuvre d'intégration européenne. Comme elle se réjouit du contexte propice dans lequel intervient cette session qui intervient dans un contexte régional marqué par les défis sécuritaires au niveau du Sahel et l'amorce de sortie de crise dans la zone euro.
4. L'Algérie note, à cet effet, avec satisfaction l'approfondissement du dialogue et de la concertation avec l'UE sur les questions d'actualité d'intérêt commun à promouvoir dans le cadre du Sous-comité « *Dialogue Politique, Sécurité et Droits de l'Homme* » et dans d'autres fora.
5. Les visites effectuées en Algérie durant l'année 2013 par le Président de la Commission européenne, le Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel et le Coordinateur de l'UE pour la lutte anti-terroriste et la poursuite du dialogue interparlementaire, sont une parfaite illustration de l'évolution qualitative des relations bilatérales et du climat de confiance et de concertation qui ne cesse de se renforcer entre les deux partenaires. L'Algérie, qui salue un élan aussi important, œuvrera sans relâche en vue de l'impulsion et de la pérennisation de cette dynamique de dialogue.

6. La visite qu'a effectuée, en Algérie les 06 et 07 juillet 2013, le Président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel BARROSO, a permis, par ailleurs, d'impulser davantage les relations de coopération et de partenariat Algérie -UE.
7. L'Algérie réaffirme son attachement à la promotion de relations solidaires et mutuellement avantageuses avec l'UE conformément à l'esprit et à la lettre de l'Accord d'association. Les compromis auxquels ont abouti les deux partenaires sur la révision du démantèlement tarifaire et tout récemment sur l'extension provisoire des préférences tarifaires à la Croatie sont l'expression claire d'une approche qui se veut à la fois objective et solidaire qu'il conviendra d'adopter dans sa mise en œuvre.
8. L'Algérie tient, à cet égard, à exprimer sa profonde satisfaction et sa reconnaissance aux délégations des deux parties pour l'esprit constructif qui a prévalu durant toute la période de négociation et qui a permis d'aboutir à des résultats aussi probants.
9. Elle réaffirme sa détermination à œuvrer en faveur de liens plus étroits avec l'Union européenne en vue de rehausser le niveau du partenariat Algérie-UE à travers notamment une vision globale et équilibrée des dispositions de l'AA, dont la mise en œuvre devra prendre en compte les besoins et les intérêts des deux parties.
10. A cet égard, la partie algérienne souhaite vivement que l'appui de l'UE à la diversification de son économie prévu dans l'AA se traduise dans les faits au moyen d'une implication plus soutenue de l'UE dans les différents Programmes de coopération et l'ouverture de son marché aux produits algériens en guise de soutien à certaines industries naissantes en Algérie.
11. L'Algérie demeure, par ailleurs, pleinement engagée à promouvoir ses relations avec les institutions de l'UE, ses Etats membres ainsi que dans le cadre des différents espaces de concertation et de dialogue au niveau régional (Dialogue 5+5, UpM et processus Euro-Arabe et euro-africain).
12. L'Algérie, qui a toujours cru aux vertus du bon voisinage, et qui en a fait un axe fondamental de sa politique étrangère, a salué et a participé au processus de révision de la Politique Européenne de Voisinage.

13. Elle se félicite du travail accompli jusque-là par les deux parties pour l'élaboration du Plan d'Action de ce nouvel instrument de coopération qui doit apporter une valeur ajoutée dans des domaines prioritaires qui présentent un intérêt particulier pour l'Algérie et son programme de réformes politiques et économiques ainsi qu'à promouvoir le dialogue et les relations de coopération bilatérale. Elle est persuadée que les délégations algérienne et européenne aboutiront, dans un délai raisonnable, à un compromis sur un Plan d'Action réalisable et mutuellement bénéfique.
14. Le renouvellement de l'invitation des observateurs de l'UE au scrutin présidentiel du 17 avril dernier traduit la volonté de l'Algérie d'imprimer un élan et d'asseoir des mesures de confiance avec son associé européen. Elle relève la participation d'une mission technique de l'UE audit scrutin qui a été couronné par un succès éclatant marqué par un taux de participation se situant légèrement au-dessus de la moyenne et la réélection du Président Abdelaziz Bouteflika à une très large majorité.
15. L'Algérie relève avec satisfaction la tenue en 2013 et en 2014 des réunions des différents **organes institutionnels de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre de l'Accord d'association. Elle note, à ce propos, avec satisfaction la tenue de la troisième session du Comité d'association et des réunions des sous-comités sectoriels : « *Transport, Energie et Environnement* », « *Coopération douanière* », « *Société de l'Information, Recherche, Innovation, Audiovisuel, Education et Culture* », « *Industrie, Commerce et Services* », qui ont permis aux experts des deux parties de faire le bilan de la coopération dans ces domaines et de se projeter dans l'avenir pour examiner les voies et moyens de sa relance et de son élargissement.
16. De même que la tenue de la 7^{ème} session du « **Dialogue économique** » à Bruxelles, le 19 juin 2013 a été une occasion propice pour les deux parties d'échanger et d'approfondir leur dialogue sur l'évolution des situations économiques en Algérie et dans l'UE et d'examiner les opportunités d'investissements en Algérie à la lumière des efforts entrepris en matière d'amélioration du climat des affaires et de l'amorce de sortie de crise qui se dessine au sein de la zone euro.
17. L'Algérie se félicite également de la dynamique insufflée au **Dialogue interparlementaire** à travers la tenue de rencontres interparlementaires avec la délégation Maghreb du Parlement européen et la participation aux réunions des Assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée (APM), du segment parlementaire 5+5 et de l'Otan.

18. L'Algérie réitère avec force sa demande à l'UE de l'accompagner et de l'appuyer dans sa quête d'accession à l'OMC conformément à l'engagement pris dans l'Accord d'association et estime toujours, à cet égard, qu'un accord bilatéral avec l'UE devrait considérablement faciliter l'adhésion de l'Algérie à cette organisation. Elle juge, à cet effet, encourageante et positive la position de l'UE lors des dernières réunions de Bruxelles et de Genève sur l'accession de l'Algérie à l'OMC et souhaite qu'elle soit confortée à l'occasion des prochains rounds de négociations.
19. **Au plan politique**, l'Algérie, fidèle aux engagements pris par Monsieur le Président de la République, poursuit de manière sereine et en dépit d'un contexte régional en mutation, le processus irréversible d'enracinement de la démocratie pluraliste et de l'Etat de droit à travers notamment l'adoption d'une loi sur l'audiovisuel qui permet une ouverture de ce secteur à l'investissement privé. L'Etat algérien n'a d'ailleurs pas attendu l'entrée en vigueur de cette loi pour ouvrir l'audiovisuel au privé en autorisant, à titre provisoire, des chaînes privées algériennes.
20. L'Algérie est plus que jamais soucieuse de jeter les bases d'une démocratie participative moderne et pérenne à la faveur d'un processus s'inscrivant dans la continuité et la gradualité. Dans son discours d'investiture, le Président de la République a annoncé notamment le projet d'une révision constitutionnelle consensuelle qui se fixe comme objectifs de renforcer l'entente nationale et faire franchir de nouvelles étapes qualitatives à la démocratie en renforçant la séparation des pouvoirs, en confortant l'indépendance de la justice et le rôle du Parlement, en affirmant la place et les droits de l'opposition et en garantissant davantage les droits et libertés des citoyens.
21. L'organisation de l'élection présidentielle pluraliste du 17 avril dernier dans des conditions normales de quiétude et de transparence totale, en présence d'observateurs étrangers, traduit l'ancrage progressif et qualitatif de la pratique démocratique en Algérie et le sens élevé de responsabilité et d'engagement du peuple algérien.

- 22. Au plan économique**, l'objectif principal du gouvernement reste d'asseoir une économie émergente de substitution aux hydrocarbures au moyen d'une diversification de l'économie nationale. Des résultats appréciables ont été enregistrés dans ce domaine grâce à la mise en place de politiques ambitieuses qui visent à promouvoir les PME, intensifier l'investissement, diversifier les capacités productives, redéployer les entreprises publiques, développer le secteur agricole et promouvoir le monde rural, ainsi que les partenariats étrangers. Cet effort devrait se poursuivre en tenant compte des aléas de la conjoncture internationale liée aux cours des matières premières et des denrées alimentaires.
- 23.** L'Algérie continuera à relever le défi majeur lié à l'emploi des jeunes et des primo diplômés universitaires à travers des politiques audacieuses et novatrices favorisant l'utilisation rationnelle et efficace des moyens financiers et des dispositifs d'aide à la création d'emploi ainsi que par l'amélioration du climat des affaires visant à faire émerger des porteurs de projets orientés vers la diversification de l'économie créatrice de richesses et d'emploi durable.
- 24.** L'accompagnement et l'appui concrets de l'UE est, à cet égard, plus que jamais nécessaire au moyen des différents programmes de coopération sectoriels et des IDE productifs en plus de l'appui à certaines industries naissantes à travers l'ouverture du marché européen aux produits industriels et agricoles algériens.
- 25. Au plan social**, le gouvernement est conscient de l'importance que représente la politique de soutien aux couches les plus vulnérables de la société (subventions, logement social...etc.) qu'il compte poursuivre mais avec davantage d'efficacité et une meilleure soutenabilité budgétaire.
- 26.** La **promotion des droits de l'homme**, dans son acception globale, reste un enjeu de taille pour le gouvernement algérien qui ne cesse d'agir dans le sens d'une prise en charge effective de cette question à travers un suivi et une évaluation objective et sans complaisance de l'état des droits de l'homme par différentes institutions à l'instar de la commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) et le mouvement associatif.

27. Dans le prolongement des actions entreprises par l'Etat en vue de promouvoir les droits de l'homme, on notera en particulier la décision de Monsieur le Président de la République, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la femme en mars dernier, d'instruire le gouvernement à l'effet d'instituer un fonds d'aide aux femmes divorcées ayant la garde des enfants mineurs qui viendrait consolider le système normatif en place qui prend en compte la place de la femme et son rôle dans la société. Le rôle politique de la **femme** a été renforcé à travers la nomination de sept femmes ministres dans le nouveau gouvernement, qui fait suite à l'élargissement de la représentation de la femme au sein de l'Assemblée Populaire Nationale.
28. Par ailleurs et au plan des engagements internationaux, l'Algérie, qui a adhéré et ratifié les instruments internationaux et régionaux traitant des droits de l'homme, s'attèle à lever progressivement certaines réserves en matière de protection et de promotion des droits de la femme et présente de façon régulière des rapports périodiques sur l'état des droits de l'homme aux organisations internationales et régionales compétentes.
29. Sa réélection au **Conseil des Droits de l'Homme** pour la période 2014-2016, est l'illustration parfaite de son engagement total et irréversible en faveur de la promotion des droits humains. La prochaine révision constitutionnelle devra ancrer davantage cette volonté des autorités algériennes de faire de la question de la promotion des droits de l'homme, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, une préoccupation majeure et permanente.
30. L'Algérie se réjouit de la qualité des échanges entre les deux parties lors de la 2^{ème} session du Sous-comité « *Dialogue politique, Sécurité, Droits de l'Homme* » qui s'est tenue à Bruxelles le 16 mai 2013, et propose que sa prochaine session se tienne à Alger au mois de juin prochain en vue de poursuivre l'approfondissement du dialogue sur cet important volet.
31. Sur la question des personnes disparues au cours de la tragédie nationale, et en dépit de sa complexité et des souffrances qu'elle continue de provoquer, l'Etat algérien continuera d'œuvrer inlassablement, dans le cadre de la loi, et par tous les moyens possibles, en vue de régler de manière définitive ce problème et n'acceptera, en aucune manière, que cette question, profondément humaine, fasse l'objet d'une quelconque manipulation ou instrumentalisation politiques.

32. S'agissant de la **peine de mort**, l'Etat algérien continuera à observer le moratoire sur la question, conformément à la résolution 65/206 de l'AG des Nations Unies adoptée en 2010.
33. L'Algérie est plus que jamais consciente et déterminée à lutter contre le fléau de la **corruption** qui porte un préjudice considérable à l'image du pays et à son économie. La modernisation de la législation, le renforcement des capacités humaines et matérielles, à travers notamment l'opérationnalisation de *l'Office National de Prévention et de Lutte contre la Corruption*(ONPLC) et de *l'Office Central de Répression de la Corruption* (OCRC), contribueront très certainement à lutter efficacement contre ce fléau. L'Algérie attache, à cet égard, une grande importance à sa coopération avec l'UE dans ce domaine dans le cadre de la 3^{ème} phase du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A-III) et du Programme d'appui à la gouvernance en Méditerranée dit 'SPRING'.
34. L'Algérie se félicite des progrès enregistrés dans le cadre des différents volets de coopération depuis la tenue de la 7^{ème} session du Conseil d'association, en dépit de certains malentendus qui ont été d'ailleurs très rapidement dissipés.
35. L'Algérie demeure convaincue que de tels malentendus ou incompréhensions, à l'instar de l'extension des préférences tarifaires à la Croatie, que l'Algérie n'a jamais cherché à contester, et de certaines nouvelles dispositions, d'ordre conjoncturel, introduites dans la Loi de Finances 2014, ne sauront en aucun cas perturber le climat de sérénité et de confiance qui a toujours prévalu dans les relations entre les deux partenaires.
36. L'Algérie exprime sa profonde satisfaction quant à l'arrangement auquel sont parvenues les deux parties sur la question de l'extension du régime tarifaire préférentiel de l'Accord d'association à la Croatie qui confirme, une nouvelle fois, la volonté et le souci des deux parties de développer un partenariat mutuellement avantageux dans le cadre du respect des dispositions de l'Accord d'Association (AA).
37. A cet égard, la partie algérienne souhaite que les consultations sur la base de l'article (21) de l'AA aboutissent rapidement à un accord qui tienne compte de l'impact de l'élargissement des préférences tarifaires et des intérêts des deux parties.

38. Elle se félicite de la tenue, à Bruxelles le 05 mars 2014, de la 1ère session du comité mixte chargé de la mise en œuvre de l'Accord sur la **coopération scientifique**, technologique et l'innovation.
39. Elle se félicite de l'initiative de l'UE de mise en œuvre du **Mémorandum d'entente sur le partenariat stratégique dans le domaine de l'énergie**, à travers la mise en place d'une instance bilatérale.
40. L'Algérie, qui a engagé la procédure de ratification de la **Convention régionale Pan-Euro-Med sur les règles d'origine**, souhaite que ce nouvel instrument puisse favoriser, sur une base équitable, les négociations en cours sur la révision des règles d'origine au niveau régional en vue d'accroître les échanges commerciaux entre les pays partenaires des deux rives de la méditerranée, ainsi que le maintien du cumul maghrébin.
41. L'Algérie réitère son appel pour que l'UE sensibilise ses Etats membres sur l'importance d'accroître leurs **investissements directs** hors hydrocarbures en Algérie et salue, à cet égard, l'engagement européen d'organiser en juin prochain, à Alger, un forum des investisseurs européens.
42. La **nouvelle Politique Européenne de Voisinage (PEV)** à laquelle l'Algérie s'apprête à participer, marque la volonté des deux parties de rehausser le niveau de leurs relations. L'Algérie souhaite que le Plan d'Action (PEV), en cours de finalisation, soit un nouvel instrument au service d'un partenariat gagnant-gagnant dans des domaines prioritaires précis où l'Algérie cherche à consolider ses capacités, à se rapprocher de l'acquis communautaire et à valoriser ses avantages comparatifs avec l'UE.
43. L'Algérie marque sa satisfaction quant à l'état d'exécution des différents programmes de coopération financière et des résultats enregistrés en la matière. Elle réitère son souhait pour que le dialogue et la concertation soient privilégiés pour éviter le recours aux ponctions des subventions allouées aux Programmes de coopération.
44. Elle exprime, par ailleurs, une nouvelle fois le souhait de voir s'élargir l'adoption de l'appui budgétaire en tant que mode de financement des programmes de coopération qui seraient retenus au titre de la programmation financière 2014-2017.

45. L'Algérie se réjouit de la signature, en décembre 2013, de quatre nouveaux Programmes d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO-II-pêche), à la politique sectorielle de l'environnement (PAPSE), à la gouvernance politique et économique (SPRING) et à la 3^{ème} phase d'Appui à la mise en œuvre de l'AA (P3A-III), qui vont certainement consolider l'appui de l'UE à des secteurs importants et prioritaires.
46. **La dimension humaine** occupe une place importante dans les relations de partenariat entre l'Algérie et l'UE et la circulation des personnes en est l'axe principal. Consciente de l'intérêt et des retombées positives que peut avoir une coopération mutuellement bénéfique dans ce domaine, l'Algérie n'a cessé de prôner une approche globale qui tiendrait compte des préoccupations légitimes des deux parties et marque son accord quant à l'organisation de la journée d'information sur l'offre européenne sur la mobilité, en marge de la prochaine session du Sous-comité « JAI ».
47. Elle réitère son souhait en faveur du renforcement des droits légitimes des **migrants** légalement établis dans les Etats membres de l'UE et de la ratification par ces derniers de la Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles.
48. La partie algérienne souhaite, par ailleurs, vivement que le nouveau Système d'Information de l'UE sur les Visas (VIS) soit mieux vulgarisé pour permettre l'amélioration de la circulation des personnes entre les deux parties.
49. L'Algérie, est plus que jamais convaincue que le **terrorisme** ne peut être combattu efficacement qu'à travers une prise en charge solidaire de ce fléau par la communauté internationale. L'Algérie, à cet égard, n'a eu de cesse de plaider en faveur de l'adoption d'une convention internationale sur la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Elle considère, à ce propos, que la criminalisation du paiement de rançons aux groupes terroristes, est un moyen efficace de lutte contre cette menace mondiale et souhaite que l'UE apporte son appui aux efforts de l'Algérie dans ce domaine.
50. L'Algérie tient à réitérer sa disposition à renforcer le dialogue et la concertation avec son partenaire européen sur cette question et se félicite des contacts entrepris jusque-là entre les responsables des deux parties.

51. Elle renouvelle son engagement entier à renforcer sa coopération avec l'UE pour prévenir et lutter contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et réitère sa reconnaissance à l'UE d'avoir choisi Alger pour abriter le bureau régional du Centre d'excellence (CBRN).
52. L'Algérie qui suit avec beaucoup d'intérêt les **phases de transition** dans certains pays de la région, se félicite des progrès réalisés sur la voie du retour progressif à la stabilité dans ces pays avec lesquels elle demeure solidaire.
53. Elle réitère sa foi et son attachement indéfectible à **l'intégration maghrébine** qui reste la voie idoine pour une mutualisation des efforts face aux défis multiples auxquels font face les pays maghrébins. L'expérience européenne en la matière a toujours été une source d'inspiration et un modèle pour l'Algérie qui, par l'intégration de cette dimension dans ses différents projets structurants de développement (autoroute Est-Ouest et interconnexion des réseaux électriques), œuvre à la concrétisation de ce projet.
54. L'Algérie qui a toujours œuvré de façon désintéressée pour une relance réelle de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) fondée sur la solidarité et le partage des coûts et des avantages, les intérêts mutuels et loin des calculs et visions étroites, n'épargnera aucun effort dans la poursuite de cet objectif stratégique.
55. L'Algérie qui a pris part aux côtés des autres pays membres de l'UMA, aux discussions sur la communication de l'UE relative à l'intégration maghrébine, et tout en saluant l'initiative européenne, continuera d'y apporter sa contribution en vue de la consolidation des liens euromaghrébins.
56. La situation en **Syrie** continue de susciter la vive préoccupation de la communauté internationale et son enlisement risque de rendre plus difficile la recherche d'une solution. L'Algérie, qui a toujours prôné le dialogue entre les parties syriennes pour résoudre la crise dans ce pays frère, en dehors de toute intervention militaire étrangère, estime que les efforts de médiation de M. *Lakhdar Brahimi* doivent se poursuivre et bénéficier de l'appui des protagonistes et des parties influentes, dont l'UE.

57. Sur la question du **Sahara occidental**, l'Algérie renouvelle son appui à la mission de l'envoyé personnel du SG des Nations Unies pour le Sahara occidental, M. Christopher ROSS, visant à relancer les négociations de paix entre le Maroc et le Front POLISARIO en vue d'aboutir à une solution juste et conforme au droit et à la légalité internationale. Elle invite une nouvelle fois l'UE et ses Etats membres à user de leur influence pour soutenir les efforts des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement juste et définitif de ce conflit fondé sur le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.
58. S'agissant de la situation au **Mali**, l'Algérie se félicite du rétablissement progressif de la paix et de la sécurité dans ce pays voisin et demeure persuadée qu'une solution durable à cette crise passe nécessairement par le dialogue national inclusif. C'est à ce titre que l'Algérie reste pleinement engagée pour apporter, comme elle l'a toujours fait, son aide pour le règlement de la question du nord du Mali dans le cadre du dialogue et de la concertation confortant l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays voisin. Elle salue, par ailleurs, les efforts de l'UE d'appui à la restauration totale de l'autorité de l'Etat au Mali.
59. Concernant la région **Sahélo-saharienne**, fragilisée au cours des dernières années par la conjonction de plusieurs phénomènes tels que le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogue, l'Algérie a toujours été à la pointe de la coopération régionale, multipliant les initiatives destinées à assurer le traitement de ce problème par les pays de la région dans un cadre solidaire. Elle a la ferme intention de développer davantage cette approche et de l'élargir à d'autres pays faisant partie de cet espace.
60. **Le processus de paix israélo-palestinien** se trouve, une nouvelle fois, dans l'impasse en raison de l'attitude israélienne hostile à toute initiative visant la relance de ce processus sur des bases sérieuses en vue d'un règlement juste et définitif de ce conflit. L'Algérie qui a salué l'obtention par l'autorité palestinienne du statut d'Etat non membre à l'ONU, appuiera pleinement la démarche palestinienne visant à adhérer aux instruments et autres organisations internationales en vertu de son nouveau statut.
61. L'Algérie considère *l'Union pour la Méditerranée (UpM)* comme un cadre utile de concertation et de coopération orienté sur les projets labélisés à mettre en œuvre sur la base de la règle de la géométrie variable.
62. L'Algérie réitère son attachement particulier au **Dialogue 5+5** en tant que cadre idoine de coopération Nord-Sud et un moyen de renforcement de la coopération euromaghrébine et euro-méditerranéenne.

63. L'Algérie se félicite des résultats positifs du quatrième **Sommet Afrique-UE** qui s'est tenu les 02 et 03 avril 2014 à Bruxelles et s'engage à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action adopté lors de ce sommet.

64. L'Algérie se félicite de la perspective de la tenue, à Athènes de la 2^{ème} Conférence Euro-arabe des MAE. Elle réitère son attachement au renforcement du **dialogue euro-arabe**.

La tenue de cette 8^{ème} session du Conseil d'association est une preuve de la vitalité et de la qualité des relations qu'entretiennent l'Algérie et l'UE. Ses conclusions vont permettre d'aller de l'avant dans la consolidation des acquis engrangés depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association. L'Algérie, pour sa part, tient à témoigner de son attachement et de sa ferme détermination à tout mettre en œuvre en vue de renforcer les liens d'amitié et de partenariat avec l'UE et d'en faire un modèle dans les relations Nord-Sud.
